



Guinée – Application de la Loi Faunique (GALF)

Pays	Guinée
Bénéficiaire	WCP (Wara Conservation Project)
Montant total du projet	77 358 €
Montant de la subvention FFEM	30 005 € (39%)
Partenaires financiers	USFWS (34 948 €), Elephant Action League (8 709 €) et BornFree (3 696 €)
Durée du projet	12 mois
Signature de la convention	28 juillet 2014

Contexte

Le commerce illégal d'espèces sauvages occupe, avec des bénéfices estimés à 19 milliards de dollars par an, le 4^{ème} rang du trafic illicite dans le monde. La lutte contre ce trafic est un enjeu de protection de l'environnement et du patrimoine culturel de nombreux pays mais aussi de sécurité, de stabilité et d'économie.

La Guinée a été identifiée comme étant une plaque tournante du trafic de faune à l'échelle internationale. De nombreuses espèces et/ou leurs trophées (éléphants, chimpanzés, lions, léopards, oiseaux, crocodiles, lamantins, requins...) en provenance du pays ou d'en dehors de ses frontières en sont exportés illégalement. Le pays est notamment connu pour le trafic professionnel et organisé de grands singes vivants : en effet, en Mars 2012, INTERPOL a révélé qu'au moins 130 chimpanzés avaient été exportés de la Guinée au cours des trois dernières années, principalement vers la Chine. En septembre 2011, au regard de la situation préoccupante de la Guinée, le Secrétariat de la CITES a mis en garde le pays et a souligné les problèmes de corruption, de complicité et d'incompétence dans la gestion du trafic de faune sauvage. Malgré ces avertissements, la Guinée a continué de délivrer des permis autorisant le commerce de nombreuses espèces. Par conséquent, lors de la CoP16 à Bangkok en mars 2013, les Etats membres de la CITES ont décidé de sanctionner le pays par une suspension du commerce de toutes les espèces de la faune visées par la Convention.

Objectifs

En vue de répondre à cette problématique, un projet intitulé « Guinée - Application de la Loi Faunique (GALF) » a été créé par WARA Conservation Project (WCP) grâce au transfert d'expérience de l'ONG LAGA (Last Great Ape) qui a initié le projet de mise en application de la loi sur la faune au Cameroun en 2003. Le projet GALF, mis en œuvre sur l'ensemble du territoire guinéen, travaille en étroite collaboration avec le gouvernement en vue de renforcer l'application de la loi faunique dans le pays et de dissuader les potentiels braconniers et trafiquants, en particulier ceux intéressés au commerce de chimpanzés, éléphants, félins et perroquets

Principales activités

Les principales réalisations du projet sont :

- l'identification de 20 trafiquants majeurs de faune sauvage en Guinée ;
- l'appui aux autorités pour la conduite de 12 opérations afin d'augmenter le nombre d'arrestations de trafiquant ;
- la facilitation des poursuites en justice et la vérification de l'exécution des décisions rendues ;



- la sensibilisation et l'information du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus en cas de délit en utilisant les médias guinéens (presse écrite, radio et télévision) ;
- l'organisation de deux sessions de formation du personnel spécifique des Eaux et Forêts, des douanes, de la justice et des forces de l'ordre sur la législation faunique et les procédures pénales.

Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

Charlotte HOUPLINE

charlotte.houpline@yahoo.fr